2025

Méthodologie

Le Reporting VSME

Le standard VSME : Voluntary Standard for Sustainability Reporting for Micro, Small and Medium-Sized Enterprises, un outil simple pour structurer votre reporting RSE et pour s'aligner avec la CSRD.

ECO
ECO

La VSME constitue une norme volontaire intégrée à la CSRD, conçue pour les structures non cotées.
Il permet de structurer leur démarche durable tout en restant aligné sur les exigences européennes, sans imposer une démarche trop lourde. Il contribue à informer les parties prenantes, améliorer la performance durable et accompagner une économie plus verte et inclusive.

Depuis la publication de la directive CSRD en 2022, les obligations de reporting extra-financier pour les entreprises européennes ont été renforcées. Initialement, les entreprises de plus de 250 salariés devaient s'y conformer progressivement. Mais en 2025, la révision du calendrier via la directive dite "Omnibus" a introduit davantage de souplesse : de nombreuses PME et ETI ont vu leur échéance repoussée, ce qui leur donne plus de temps pour se préparer.

Pour autant, la CSRD reste une boussole. Elle fixe un cadre exigeant, structurant, et surtout harmonisé à l'échelle européenne. C'est dans cette logique que le standard VSME, développé par l'EFRAG, s'inscrit. Il ne remplace pas la CSRD, mais en reprend les grands principes pour les adapter à la réalité des petites et moyennes structures. C'est donc un outil de convergence, qui permet aux entreprises volontaires de travailler dans le même sens, à leur rythme.

Le reporting RSE est longtemps resté l'affaire des grandes entreprises. Pourtant, les petites et moyennes structures sont de plus en plus concernées, que ce soit sous la pression des donneurs d'ordre, des attentes des salariés, des réglementations européennes à venir ou des enjeux d'image. Avec l'arrivée du standard volontaire VSME proposé par l'EFRAG, les PME et les ETI de moins de 1000 salariés disposent enfin d'un cadre simple, clair et progressif pour structurer et partager leur démarche RSE.

Ce guide a pour objectif de démocratiser le reporting RSE à travers le prisme du standard VSME, en s'appuyant sur les dernières publications de l'EFRAG, le portail RSE du gouvernement français, et les bonnes pratiques de terrain.

Julien Belliard
Directeur, Fondateur
ECO-ECO

.

Qu’est-ce que le reporting VSME ?

Toute stratégie RSE efficace commence par une phase d’écoute active. L’objectif n’est pas d’appliquer des solutions toutes faites, mais de comprendre les attentes, les freins et les idées des parties prenantes internes. Cette étape permet aussi d’identifier des initiatives déjà existantes, sur lesquelles construire.

La VSME est un standard de reporting volontaire, publié par l’EFRAG en 2024, à destination des Petites et Moyennes Entreprises non cotées.

Il s’agit d’une version simplifiée, allégée et progressive de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), pensée spécifiquement pour les structures de moins de 250 salariés — mais utile également pour les PME et ETI jusqu’à 1000 salariés souhaitant structurer leur reporting extra-financier.

Il ne s’agit pas d’une obligation, mais d’un cadre volontaire de référence, destiné à :

- Répondre aux demandes des parties prenantes (clients, donneurs d’ordres, financeurs, talents),
- Préparer une future conformité aux normes européennes (ESRS),
- Uniformiser et simplifier la collecte de données RSE pour éviter les doubles efforts.

Le standard VSME est structuré en deux modules :

1. Basic Module (noyau commun, simple et prioritaire)
2. Comprehensive Module (pour les entreprises plus matures)

À noter : **Le standard VSME ne retient pas la notion de "double matérialité"**, contrairement à la CSRD. Cela signifie que les entreprises ne sont pas obligées d’évaluer à la fois leur impact sur l’environnement et la société (matérialité d’impact), et les risques ESG qui pourraient affecter leur performance économique (matérialité financière).

Toutefois, cette analyse reste très utile : la double matérialité permet de mieux comprendre les risques et opportunités liés à vos activités, de prioriser vos enjeux RSE et d’anticiper des décisions stratégiques (financement, investissement, adaptation de l’offre, etc.). Elle peut donc être utilisée de façon volontaire comme outil préparatoire ou structurant.

Pourquoi un reporting RSE quand on est une PME ou une ETI ?

Avant même de prioriser les enjeux, il est indispensable de faire un point sur l'existant : vos pratiques actuelles, même informelles, sont souvent plus riches qu'on ne le pense. L'état des lieux vous donne une photographie claire de vos actions actuelles et des attentes de votre écosystème.

Les attentes montent

Les structures de taille moyenne sont de plus en plus interrogées sur leurs engagements sociaux et environnementaux. Par leurs clients, leurs banques, leurs collectivités ou leurs propres salariés. Le reporting permet de prouver, structurer, valoriser.

Il offre une lisibilité stratégique qui rassure vos interlocuteurs et valorise votre modèle d'affaires.

Le reporting RSE, c'est avant tout un outil

Il permet aux PME et ETI de structurer une déclaration claire, lisible et crédible de leur engagement RSE, sans complexité inutile.

Reposant sur une logique alignée avec les grands référentiels comme l'ISO 26000, il propose une trame combinant informations qualitatives (actions, politiques, gouvernance) et données clés (effectifs, consommation d'énergie, émissions, sécurité…), permettant de valoriser à la fois ce qui est fait, mesuré et en cours d'amélioration. C'est un format qui parle à vos clients, partenaires et collaborateurs, tout en posant les bases d'une amélioration continue et d'une future conformité aux exigences européennes

C'est aussi un levier stratégique

En répondant plus facilement aux questionnaires fournisseurs, en renforçant la crédibilité dans les appels d'offres, ou en soutenant une demande de financement responsable, un reporting structuré permet de démontrer vos engagements de façon factuelle.

C'est un levier de différenciation sur des marchés de plus en plus attentifs aux pratiques environnementales, sociales et éthiques des entreprises.

Ce que dit l'EFRAG : le standard VSME expliqué simplement

L'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a publié en 2024 un standard volontaire de reporting RSE spécifiquement conçu pour les petites et moyennes entreprises. Il repose sur deux modules qui sont deux niveaux d'engagement (aussi appelés modules « de base » et « narratif ») :

- **Le module de base (Core)** : il constitue le socle essentiel du reporting VSME. Il permet de structurer une déclaration de durabilité simple autour des grands thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance, sans recourir à des analyses complexes. L'accent est mis sur des données factuelles et facilement disponibles, avec une priorité donnée aux indicateurs chiffrés. Ce module est particulièrement adapté aux entreprises qui démarrent leur démarche ou qui disposent de peu de ressources internes.

- **Le module complet (Comprehensive)** : en complément du socle de base, ce module est pensé pour les structures plus avancées ou confrontées à des exigences accrues de la part de leurs clients ou investisseurs. Il introduit des éléments plus stratégiques : politiques internes, objectifs chiffrés, résultats qualitatifs ou prévisionnels. Il permet également de renforcer la cohérence avec les standards ESRS tout en conservant une certaine flexibilité.

Pour aller plus loin avec VSME : une approche hybride adaptée aux ETI

Le module de base du VSME constitue une base solide, mais pour les PME/ETI (jusqu'à 1000 salarié·es) qui font face à des exigences accrues (appels d'offres, finance, marché), il peut être utile d'aller un peu plus loin :

> **Double matérialité** : interroger l'impact sur/per le business, même avec quelques premiers indicateurs.

> **Indicateurs ESRS complémentaires** : Bilan Carbone jusqu'au scope 3, droits humains, politique sur la chaîne d'approvisionnement…

> **Vision stratégique** : la mise en place des politiques RSE durables à valoriser.

Ce modèle hybride permet de rester cohérent avec le cadre européen, tout en gardant souplesse et modularité, et d'amorcer une montée en puissance progressive vers des standards plus exigeants.

Les piliers d'un bon reporting VSME

Avant de se lancer dans un reporting, il est utile de poser les bases : quelles sont les règles d'or à respecter pour que la démarche soit utile, réaliste et engageante ? Ces piliers servent de repères tout au long de la structuration du reporting.

1/ **Simplicité** : pas de jargon, pas de sur-documentation.

2/ **Pertinence** : parler de ce que vous faites concrètement.

3/ **Traçabilité** : noter comment l'info est recueillie.

4/ **Valorisation** : montrer ce que vous améliorez.

5/ **Progressivité** : lancer une 1re version, puis enrichir.

Les points clés du standard VSME :

- Pas de double matérialité obligatoire mais nous la conseillons chez ECO-ECO.
- Format court, indicateurs simplifiés.
- Possibilité de téléverser son reporting via un format digital (XBRL).
- Une trame pré-remplissable avec tutoriels et guides.

Le standard est en lien avec les ESRS (European Sustainability Reporting Standards), mais adapté à la taille des structures : **vous reportez uniquement sur ce qui est pertinent et disponible**.

Comment produire son premier reporting VSME

Pas besoin d'attendre un outil parfait ni d'avoir toutes les données dès le début : l'essentiel est de structurer une première version solide, à enrichir ensuite.

1. **Collecter les données disponibles** : effectifs, consommation d'énergie, tonnage de déchets, etc.
2. **Utiliser la trame VSME Basic** : présentation, indicateurs, engagements.
3. **Structurer en 3 parties** : identité de l'entreprise, données environnementales, données sociales.
4. **Documenter** : joindre des preuves simples (factures, photos, bilans annuels).
5. **Partager** : envoyer à ses parties prenantes, publier sur son site.

Comment organiser la démarche de reporting VSME

Un bon reporting repose sur une organisation simple mais claire. Il ne s'agit pas seulement de remplir un tableau, mais de mobiliser les bonnes personnes, au bon moment, avec les bons outils.

1. Désigner un référent
Identifiez une personne volontaire (ou un binôme) pour piloter la démarche. Ce référent ne doit pas tout faire seul, mais il ou elle coordonne les étapes, relance les contributeurs et veille à la bonne restitution des données.
Bonnes pratiques :

- Offrir du temps dédié (même 1h/semaine peut suffire)
- Prévoir une lettre de mission claire
- L'accompagner dans sa montée en compétences (formations, ressources)

2. Créer un comité RSE ou reporting (3 à 5 personnes)
Ce groupe peut être formel ou informel. Il permet de croiser les regards (RH, technique, direction, achats…) et d'assurer une collecte fiable et régulière.
Fonctions clés à représenter : RH / Direction / Opérations / QSE ou équivalent

3. Définir un calendrier
Fixez un cycle annuel (ou semestriel) :

- Mois 1 : collecte des données
- Mois 2 : structuration du reporting
- Mois 3 : relecture, validation, diffusion

4. Utiliser un outil simple de suivi
Pas besoin de plateforme complexe. Un fichier partagé, une trame Excel ou un espace collaboratif (type Notion ou Google Sheet) suffit.

5. Intégrer le reporting dans le quotidien
L'idéal est d'aligner les temps forts RSE avec les temps forts de gestion : bilan RH, rapport d'activité, communication annuelle. Cela évite les doublons et donne du sens à la démarche

6. Liens utiles

- Portail RSE : https://portail-rse.beta.gouv.fr
  - Vérifiez vos obligations : outil de diagnostic en ligne
  - Accès personnalisé à un tableau de bord entreprise
  - Téléchargement simplifié des modules VSME
- Modèle VSME : https://www.efrag.org/en/vsme-digital-template-and-xbrl-taxonomy
- Tutoriels vidéos VSME : disponibles sur le site de l'EFRAG

Comment organiser la démarche de reporting VSME

Un bon reporting repose sur une organisation simple mais claire. Il ne s'agit pas seulement de remplir un tableau, mais de mobiliser les bonnes personnes, au bon moment, avec les bons outils.

1. Désigner un référent
Identifiez une personne volontaire (ou un binôme) pour piloter la démarche. Ce référent ne doit pas tout faire seul, mais il ou elle coordonne les étapes, relance les contributeurs et veille à la bonne restitution des données.
Bonnes pratiques :

- Offrir du temps dédié (même 1h/semaine peut suffire)
- Prévoir une lettre de mission claire
- L'accompagner dans sa montée en compétences (formations, ressources)

2. Créer un comité RSE ou reporting (3 à 5 personnes)
Ce groupe peut être formel ou informel. Il permet de croiser les regards (RH, technique, direction, achats…) et d'assurer une collecte fiable et régulière.
Fonctions clés à représenter : RH / Direction / Opérations / QSE ou équivalent

3. Définir un calendrier
Fixez un cycle annuel (ou semestriel) :

- Mois 1 : collecte > Mois 2 : structuration > Mois 3 : relecture, validation, diffusion

4. Utiliser un outil simple de suivi
Pas besoin de plateforme complexe. Un fichier partagé, une trame Excel ou un espace collaboratif (type Notion ou Google Sheet) suffit.

5. Intégrer le reporting dans le quotidien
L'idéal est d'aligner les temps forts RSE avec les temps forts de gestion : bilan RH, rapport d'activité, communication annuelle. Cela évite les doublons et donne du sens à la démarche

6. Liens utiles

- Portail RSE : https://portail-rse.beta.gouv.fr
  - Vérifiez vos obligations : outil de diagnostic en ligne
  - Accès personnalisé à un tableau de bord entreprise
  - Téléchargement simplifié des modules VSME
- Modèle VSME : https://www.efrag.org/en/vsme-digital-template-and-xbrl-taxonomy
- Tutoriels vidéos VSME : disponibles sur le site de l'EFRAG

Pour aller plus loin ou se faire accompagner, contactez nous !
Agence ECO-ECO / hello@eco-eco.fr

ANNEXES
Liste des indicateurs du Basic Module VSME (extrait 2025)

À qui s'adresse le standard VSME ?

Taille d'entreprise	Effectif	Chiffre d'affaires	Total de bilan
Micro-entreprise	< 10	< 900 000 €	< 450 000 €
Petite entreprise.	< 50	< 15 millions €.	< 7,5 millions €
Moyenne entreprise	< 250.	< 50 millions €.	< 25 millions €

Ces seuils sont indicatifs pour les entreprises non cotées souhaitant utiliser volontairement le VSME. Pour les ETI jusqu'à 1000 salariés, le VSME reste un cadre d'alignement utile bien que non obligatoire.

Code	Intitulé	Description
B1	Informations générales	Activité, effectif, structure juridique
B2.	Modèle d'affaires et chaîne de valeur	Description simple
B3.	Consommation d'énergie	kWh, sources, part renouvelable
B4.	Émissions GES	Scope 1 et 2 en t eq CO2
B5.	Eau m3	Zones à stress hydrique, recyclage
B6.	Pollution	Emissions atmosphériques, chimiques
B7	Déchets	Quantités, part valorisée
B8.	Effectifs	CDI/CDD, temps plein/partiel
B9	Sécurité au travail	Nombre d'accidents, formation
B10	Formation & rémunération	Heures/formations, rémunération H/F
B11	Éthique, gouvernance	Conduite, anti-corruption, achats

Indicateurs du module complet / Comprehensive Module

Code	Intitulé	Description
C1	Modèle commercial et durabilité	Lien entre business model et enjeux ESG
C2	Politiques et actions	Présentation des politiques RSE
C3	Stratégie climat	Cibles chiffrées, trajectoire GES
C4	Risques climat	Analyse risques physiques et transition
C5	Effectifs propres général	Informations RH complémentaires
C6	Respect des droits humains	Engagements, dispositifs, actions
C7	Incidents sur les droits humains	Nombre, typologie, traitement
C8	Revenus de certains secteurs	Part du CA issu de secteurs sensibles
C9	Ratio H/F au comité de direction	Ratio instances dirigeantes

+

GES Scope 3 > Émissions indirectes > Données sur les émissions en amont/aval de la chaîne de valeur

ECO-ECO accompagne les PME et ETI dans leur démarche RSE, nous révélons votre impact positif, nous vous guidons dans vos projets et nous faisons de la réglementation un atout stratégique pour une croissance durable. **hello@eco-eco.fr** 16 rue de Bucarest, 75008 Paris

ECO
ECO